

**SERVICE COMMUN DES MOYENS TECHNIQUES**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN**

**ENTRE**  
**LA COMMUNE DE PRALONG**  
**ET**  
**LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

Entre

Loire Forez agglomération, représentée par son vice-président, Monsieur Alban FONTENILLE, autorisé aux fins des présentes, en vertu de l'arrêté n° 2026ARR0903 en date du 13 avril 2026, lui donnant délégation, ci-après dénommée « Loire Forez agglomération », d'une part,

Et

La commune de Pralong, représentée par son maire, Monsieur Pierre GARBIL dûment autorisé à cet effet par délibération n° **202606-24** du 4 juin 2026, ci-après dénommée « la commune », d'autre part

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-2,  
VU les statuts de la Communauté,  
Vu la convention d'adhésion au service commun des moyens techniques en date du 11 juin 2020 signée entre les deux parties,

**Rappel de l'objet de la convention**

La convention susvisée a pour objet, conformément à l'article L5211-4-2 du CGCT, l'adhésion de la commune au service commun, chargé de l'exercice de missions techniques.  
Elle précise les missions et les modalités d'organisation du service commun ainsi que les conditions de mise à disposition des agents concernés ainsi que du matériel et des moyens.

**Objet de l'avenant n°1 :**

Lors de l'adhésion au service commun, la commune de Pralong n'a pas mis à disposition d'agent.

Toutefois, la commune souhaite aujourd'hui mettre à disposition 1 agent.

**Article 1 – l'article 5 : « Situation des agents » est modifié comme suit :**

La fiche d'impact correspondante reprenant nominativement la situation de chacun de ces agents est annexée au présent avenant (annexe 1).

1 agent est mis à disposition

**Article 2 :** Les autres termes de la convention demeurent inchangés

Fait à ....., le .....

Pour la commune de  
Pralong

Pour Loire Forez agglomération

Le maire,  
Pierre GARBIL



Annexe 1 – Fiche d'impact

**ANNEXE 1 A L'AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN DES MOYENS TECHNIQUES  
FICHE D'IMPACT**

<b>NOM DU SERVICE COMMUN</b>	<b>MOYENS TECHNIQUES</b>
<b>NOM DE L'AGENT</b>	<p><b>Cf liste ci-dessous.</b> La liste des agents concernés est susceptible d'évoluer en fonction des mouvements - arrivées/départs des agents</p>

PERIMETRE SERVICE COMMUN	SITUATION ACTUELLE	SITUATION DANS LE SERVICE COMMUN	OBSERVATIONS		
<b>FONCTION</b>	Métiers exercés dans les services du tableau ci-joint				
<b>RATTACHEMENT DU POSTE</b>					
<b>EMPLOYEUR</b>	Commune de Pralong	Commune de Pralong			
<b>TRANSFERT (T) MISE A DISPO (MAD) INCHANGE (ID)</b>		MAD			
<b>GRADE</b>	variable en fonction des agents	idem			
<b>ECH.</b>					
<b>IB/IM</b>					
<b>RI</b>					
<b>NBI</b>					
<b>QUOTITE AGENT</b>					
<b>COÛT ANNUEL EMPLOYEUR</b>					
<b>QUOTITE POUR LE SERVICE</b>				100%	variable en fonction des besoins
<b>COÛT ANNUEL EMPLOYEUR POUR LE SERVICE</b>				variable en fonction des agents	idem
<b>RESIDENCE ADMINISTRATIVE</b>				variable en fonction des agents	idem
<b>KM supplémentaires (domicile/résidence administrative)</b>		0 km			
<b>MAD VEHICULE DE SERVICE</b>	non	non			
<b>AUTRES CONTINGENCES</b>	néant	néant			

<b>SERVICE</b>	<b>NOM-Prénom de l'agent en poste à la signature de l'acte</b>	<b>CADRE D'EMPLOI</b>
Technique	GRANDPIERRE Frédéric	Agent technique principal